

Actions de bassin portées par l'Établissement en 2012 au titre de la prévention et réduction du risque inondation

Il est rappelé que l'Établissement assure, au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation, d'une part des actions dites territoriales, dont certaines ont fait l'objet de propositions lors de la dernière réunion du Comité Syndical, et d'autre part des actions dites de bassin, telles que l'animation de la plateforme Prévention des inondations du plan Loire, l'appui à la réalisation de plans communaux de sauvegarde, l'appui à la mise en place de repères de crues, et l'appui aux collectivités propriétaires de digues.

I Animation de la plateforme prévention des inondations

Actions menées en 2011 :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Loire 2007-2013, l'Établissement a été sollicité pour assurer le pilotage de la plate-forme « Prévention des inondations ». Il mène à ce titre depuis 2010 une action d'animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents. En 2011, il a notamment réalisé les actions suivantes dans ce cadre :

- Enrichissement et développement des pages dédiées du plateau collaboratif d'échange (PCE) du plan Loire ;
- Suivi de la programmation du plan Loire : avis aux maîtres d'ouvrage et partenaires, participation aux réunions et comités de programmation, contribution au suivi de la mise en œuvre du plan Loire (rapport annuel d'exécution, révision mi-parcours, communication, etc.) ;
- Organisation de deux réunions d'animation de la plate-forme :
 - A Angers, le 31 mai 2011, sur le thème « *Prévention et réduction du risque inondation : Contribution des villes et agglomérations du bassin de la Loire et ses affluents* »,
 - A Nevers, le 15 novembre 2011, sur le thème « *Voies d'action des collectivités* ».



A noter que les éléments de restitution de ces deux réunions sont disponibles sur le PCE du plan Loire (www.plan-loire.fr/reunions-inondation).

Si l'ensemble de ces actions ont été réalisées avec succès, on pourra relever les points suivants :

- Les statistiques de fréquentation de l'espace « Prévention des inondations » du PCE ont été relativement stables sur l'année 2011 entre janvier et octobre (590 moyenne mensuelle) mais ont connu de fortes croissances en novembre (8 020) et décembre 2011 (5 090) ;
- Environ 130 participants ont été comptabilisés lors des deux manifestations organisées à Angers et Nevers.

Actions proposées pour 2012 :

Il est proposé de poursuivre en 2012 les actions menées depuis 2010, avec notamment :

- L'appui aux collectivités maître d'ouvrage d'opérations de prévention des inondations ;
- L'information et la sensibilisation des maîtres d'ouvrage via notamment l'enrichissement et le développement de l'espace « Plateforme prévention des inondations » du PCE du plan Loire ;
- L'organisation des 5^{ème} et 6^{ème} réunions d'animation de la plateforme.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de 80% d'un équivalent temps plein.

Les dépenses prévisionnelles, intégrant celles de rémunération, de fonctionnement, de prestation et de remboursement des frais, liées notamment à l'organisation des réunions, s'élèvent à un montant total estimé à 60 670 euros.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

Il est également proposé d'autoriser la prise en charge de l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation des deux réunions d'animation sur le thème de la prévention des inondations prévues en 2012, pour un montant total n'excédant pas 15 000 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.

II Préparation à la gestion de crise

Actions menées en 2011 :

L'Etablissement a poursuivi en 2011 la démarche d'appui aux communes du bassin de la Loire et ses affluents pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et DICRIM lancée en 2007, avec la constitution de deux nouveaux groupes de travail sur le bassin :

- un groupe de 17 communes situées dans le département de l'Allier sur l'axe Allier et Sioule ;
- un groupe de 15 communes situées dans le département du Puy-de-Dôme sur l'axe Allier.

L'Etablissement a également assisté la commune des Pradeaux dans le département du Puy-de-Dôme (appui individuel) dans le cadre de cette action.

Au total, 33 communes ont bénéficié de l'appui de l'Etablissement à l'élaboration des PCS sur le bassin, ce qui porte à près de 200 le nombre de communes ayant bénéficié de cette aide depuis 2007.

Par ailleurs, ont également été achevés en 2011 plusieurs groupes de travail débutés en 2010 dans les départements de l'Allier et du Loir-et-Cher (deux groupes de 11 et 17 communes).

De nombreuses communes ayant bénéficié de l'appui de l'EP Loire ont aujourd'hui terminé et validé leur PCS comme cela est représenté dans la version 2011 de l'atlas de l'avancement des PCS réalisé par l'Etablissement et consultable sur le PCE du plan Loire à l'adresse www.plan-loire.fr/atlas-pcs.

Dans le même temps, l'Etablissement a lancé un nouveau marché de diffusion du logiciel OSIRIS-Inondation lui permettant de poursuivre ses actions d'assistance et de formation à l'utilisation du logiciel sur le bassin de la Loire et ses affluents. Une formation, à destination des services de l'Etat et des structures intercommunales qui ont eux même la charge d'appuyer ou de piloter la réalisation de PCS auprès des communes, a notamment été organisée le 10 mars 2011. Par ailleurs, une nouvelle convention de partenariat avec le CETMEF et l'EPAMA pour le développement et la diffusion du logiciel OSIRIS-Inondation a été mise au point au cours du premier semestre, et devrait permettre, entre autre, une meilleure coordination des travaux de développement du logiciel.

Actions proposées pour 2012 :

Il est proposé de poursuivre en 2012 l'action d'appui des communes du bassin de la Loire à la préparation de la gestion d'une crise inondation en l'articulant selon les points suivants :

- un **appui groupé à l'élaboration des PCS** (cible de 35), qui consiste, à la demande de plusieurs communes, à animer des groupes de travail et à leur fournir une méthodologie pour la réalisation de leur PCS ;
- une **assistance individualisée** (à titre exceptionnel) qui consiste, à la demande de la commune, à fournir des éléments (méthodologiques, cartographiques) pour la constitution de son PCS. Cette aide peut être effectuée à distance ou sur site. Cet appui peut également consister en une aide à la rédaction du cahier des charges et du choix d'un prestataire extérieur ;

- un **appui groupé à la finalisation ou à l'actualisation de PCS déjà réalisés** (cible de trois zones d'intervention), sous la forme d'ateliers de travail, par axe de cours d'eau ou à une échelle intercommunale, dans lesquels les communes seront invitées à restituer, analyser et consolider leurs documents et procédures ;
- un **appui à l'organisation d'exercices de simulation de crise inondation** afin de tester l'efficacité temps réel des PCS réalisés, à travers l'organisation de 3 exercices pilotes et leur restitution sous forme pédagogique (réalisation et diffusion d'une vidéo) ;
- la **mise en œuvre d'actions de communication** visant à promouvoir le dispositif PCS et à inciter les communes à élaborer et tester leur plan. Il est prévu à cet effet de réaliser une vidéo compilant plusieurs témoignages (en particulier d'élus et d'agents référents au sein de leur commune). Un bulletin de liaison (deux numéros) sera également édité et diffusé auprès des communes du bassin.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de moins de 2 équivalents temps plein.

Les dépenses prévisionnelles, intégrant celles de rémunération, de fonctionnement et de prestations, liées notamment à l'organisation d'exercices et aux actions de communication, s'élèvent à un montant total estimé à 113 482 euros.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter le projet de délibération correspondant.

Cas particulier de l'action renforcée en région Centre

Compte tenu de la situation observée sur son territoire pour l'avancement des PCS, la Région Centre a souhaité y voir renforcer l'action d'appui à l'élaboration des PCS portée par l'Etablissement sur l'ensemble du bassin. Cette action renforcée, soutenue financièrement par la Région, a démarré mi 2011 pour une durée initiale d'un an, avec pour objectif l'appui de 50 communes de la région.

L'action a été ciblée dans un premier temps sur les départements du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire. Le périmètre de l'action a été étendu à l'ensemble des communes soumises au risque inondation dans les trois départements. Plus de 200 communes ont ainsi été répertoriées puis sollicitées pour bénéficier de cette action à travers une action d'information par courrier et relance téléphonique. Une plaquette d'information a été réalisée et éditée à cet effet. Il est à noter également la possibilité offerte de s'inscrire en ligne directement sur le PCE.

Se préparer pour mieux protéger ma commune...

Le PCS, un outil essentiel

Le Plan Communal de Sauvegarde (ou PCS) est un outil de planification et d'organisation permettant de préparer votre commune aux situations dangereuses afin d'assurer l'information, la protection et la mise en sécurité de sa population.



1. Quelles sont les menaces qui pèsent sur ma commune ?
 2. Quelles seraient les conséquences de ces évènements ?
 3. Quelles mesures peuvent être prises par la municipalité ?

Si votre commune est soumise au risque inondation,
 Quelle est ou sera l'obligation de réaliser son PCS,
 Si vous souhaitez engager cette démarche ou si celle-ci est en cours...

L'Établissement public Loire vous propose un accompagnement gradué pour la réalisation de votre PCS inondation.

Dans le cadre du plan Loire grandeur nature, l'Établissement public Loire a accompagné depuis 2007 plus de 200 communes du bassin de la Loire et ses affluents en leur apportant un appui technique et méthodologique pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde et de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

La Région Centre, qui souhaite renforcer cette action sur son territoire, apporte un soutien financier complémentaire à cette initiative.

www.plan-loire.fr/pcs-centre



Les modalités d'accompagnement proposées :

L'accompagnement qui vous est proposé est mis en œuvre sous la forme de groupes de travail réunissant les représentants de plusieurs communes autour d'ateliers thématiques répartis sur 8 à 10 mois et axés sur les étapes de l'élaboration d'un PCS.

Chaque atelier dure deux semaines et doit permettre un véritable travail collaboratif. Une durée d'environ un mois est respectée entre chaque atelier pour permettre à chacun d'avancer dans la réalisation de son PCS, en lien avec les étapes abordées lors des ateliers de travail.

Les premières sessions d'accompagnement débuteront au mois d'octobre 2011.

L'intérêt de cette approche :

- une démarche progressive en lien avec un interlocuteur technique
- l'échange avec d'autres communes et acteurs du département sur la question de l'organisation de la gestion de crise
- la réalisation de votre PCS en regard permettant une meilleure adaptation et appropriation
- un accompagnement gradué pour votre commune financé dans le cadre du plan Loire grandeur nature.

SAI ENNE D'UNE GRANDE SORTIE!



Pour bénéficier de cette action, inscrivez-vous dès maintenant !

- en retournant le formulaire joint à l'établissement public Loire
 3 avenue Claude Guillaumin - BP 4225
 45 00 Orléans cedex 2
 Tél. 02 38 64 53 35
- en vous connectant sur le site : www.plan-loire.fr/pcs-centre
 et en cliquant sur « formulaire ci-joint »
- en contactant :
 Pierre THOMAS à l'EP Loire
 pierre.thomas@ep15-loire.fr
 02 38 64 40 84

www.plan-loire.fr/pcs-centre



Des groupes de travail par départements et par axes de cours d'eau ont ensuite été constitués avec les communes volontaires. Comme pour l'action mise en œuvre à l'échelle du bassin, l'action est menée en lien avec les directions départementales des territoires de chaque département. Cette approche permet notamment d'aborder l'ensemble des risques avec précision et ne limite pas le PCS au risque inondation. D'autres acteurs tels que le SDIS, la préfecture ou encore le SPC sont invités à intervenir lors des ateliers en fonction des thématiques abordées.

Neuf groupes de communes ont ainsi été mis en place à partir du mois d'octobre 2011 :

- 4 pour le département du Cher (axes Arnon, Auron-Allier, Cher, Yèvre) ;
- 2 dans le Loir-et-Cher (axes Loire-Loir et Cher-Sauldre) ;
- 3 en Indre-et-Loire (axes Vienne, Creuse et Loire) ;

Soit plus de 75 communes concernées. Compte tenu du nombre important de communes volontaire, il est envisagé qu'une partie de celles-ci soit accompagnées dans le cadre de l'action de bassin en 2012.

Actions proposées pour 2012 :

Comme prévu dès l'origine, l'action initiée mi 2011 se poursuit au premier semestre 2012 afin d'achever les ateliers déjà planifiés. Compte tenu du succès rencontré par cette action et des besoins identifiés, il est proposé de poursuivre l'action d'appui renforcé en région Centre au moins jusqu'à la fin d'année 2012 (cible de 75).

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre d'un équivalent temps plein.

Les dépenses prévisionnelles pour la période mi-2011 à fin 2012, intégrant celles de rémunération et de fonctionnement, s'élèvent à un montant total estimé à 76 372 euros.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire, en complément des crédits déjà affectés par la Région Centre.

Deux appels d'offres ont été préparés puis lancés en novembre 2011. Le premier pour l'acquisition de matériel topographique GPS et l'abonnement à un réseau pour la localisation et le nivellement des repères de crues identifiés. Le second pour la fabrication et la fourniture des ensembles pédagogiques (repères de crues, panneaux d'information et échelles limnimétriques) qu'il est prévu de mettre à la disposition des communes.

Actions proposées pour 2012 :

Il est proposé de poursuivre en 2012 l'action initiée mi 2011 pour répondre à la demande des communes, avec mise en œuvre auprès d'une cinquantaine de communes du bassin dans un premier temps (il est envisagé de poursuivre l'action au delà de 2012 afin de répondre à l'ensemble des demandes exprimées). Après l'acquisition du matériel GPS, la formation correspondante à son utilisation est prévue dans les prochaines semaines.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre d'un équivalent temps plein.

Les dépenses prévisionnelles pour la période mi-2011 à fin 2012, intégrant celles de rémunération, de fonctionnement et de prestations, liées notamment à la fourniture de matériel topographique et d'ensembles pédagogiques, s'élèvent à un montant total estimé à 207 751 euros.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter le projet de délibération correspondant.

IV Appui aux collectivités propriétaires de digues

Par délibération n°11-179 du 20 octobre 2011, le Comité Syndical de l'Etablissement a adopté la décision de principe de conduire une mission d'appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues qui le souhaiteraient, dans les démarches liées à la sécurisation de leurs ouvrages de protection contre les inondations. L'action de l'EP Loire comporterait ainsi plusieurs volets :

- Volet 1 : Vérification des informations figurant dans la base de données sur les ouvrages, les propriétaires et les gestionnaires, l'existence et l'importance des enjeux concernés,
- Volet 2 : Information et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires sur leurs obligations,
- Volet 3 : Analyse globale des actions à conduire avec une première estimation des coûts et des délais correspondants,
- Volet 4 : Appui aux collectivités qui le souhaiteraient pour la définition précise des actions qu'elles auront à conduire.

On peut signaler que des demandes en ce sens ont déjà été reçues par l'EP Loire (Conseil général de Loire Atlantique, commune de Vierzon), pour un accompagnement sur la sécurisation des digues dont ces collectivités sont propriétaires.

Actions menées en 2011 :

En 2011, l'EP Loire a procédé aux premiers échanges avec le Conseil général de Loire Atlantique et apporté un premier appui à la commune de Vierzon, pour un accompagnement sur la sécurisation des digues dont ces collectivités sont propriétaires. L'EP Loire a également conduit une première analyse du fichier des propriétaires de digues transmis par la DREAL, et a pris des contacts avec les différents services concernés pour adapter et compléter ces données. En 2011, ces actions ont été conduites et financées dans le cadre de l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne portée par l'Etablissement.

Actions proposées pour 2012 :

Afin de poursuivre et d'amplifier cette action, et dans le prolongement des éléments présentés lors du Comité Syndical du 20 octobre 2011, il est proposé en 2012 :

- La poursuite et achèvement du volet 1 par la mise à jour et la complémentation de la base,
- La poursuite et achèvement du volet 2 par une action d'information et de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires sur l'ensemble du bassin,
- L'engagement du volet 3 (analyse globale) sur 1/3 des ouvrages,
- L'engagement du volet 4 (appui aux collectivités pour la définition précise des actions à conduire) pour les collectivités qui le souhaiteraient. Le volume et la consistance de cette action feront l'objet d'un ajustement au regard des moyens qui pourront être mobilisés.

La poursuite de l'action est envisagée au-delà de 2012.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de moins d'un équivalent temps plein.

Les dépenses prévisionnelles pour 2012, intégrant celles de rémunération et de fonctionnement, s'élèvent à un montant total estimé à 58 744 euros.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

Il est proposé au Comité Syndical de l'Etablissement d'adopter le projet de délibération correspondant.